

Décision n°2025-04-tarifs

Décision portant approbation de de tarifs de la conférence AFEPOP 2025_AMSE

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que l'Aix-Marseille *School of Economics* (AMSE) organise la 2^{ème} conférence annuelle « Association française des économistes de la population (AFEPOP) 2025 » les 15 et 16 mai 2025, à Marseille, site Ilôt Bernard du Bois,

Considérant que cet événement est destiné à une communauté scientifique interdisciplinaire, aux chercheurs, aux doctorants, *post*-doctorants, et professionnels,

Considérant l'intérêt des thèmes scientifiques abordés,

Considérant enfin que cet événement a une portée internationale attractive et favorise les échanges entre les étudiants et les scientifiques,

Considérant que ce colloque s'inscrit pleinement dans les missions d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription la 2^{ème} conférence annuelle « Association française des économistes de la population (AFEPOP) 2025 » organisé par l'Aix-Marseille *School of Economics* (AMSE).

La conférence aura lieu les 15 et 16 mai 2025, à Marseille – Ilot Bernard Dubois.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Catégories	Tarif
Doctorants et <i>post</i> -doctorants	77,27€ HT / 85€ TTC
Chercheurs et professionnels	154,54€ HT / 170€ TTC
Conférenciers invités, membres AMSE et membres des comités	Gratuité

Annulation sans frais avant le 15 avril 2025 (aucun remboursement après cette date.

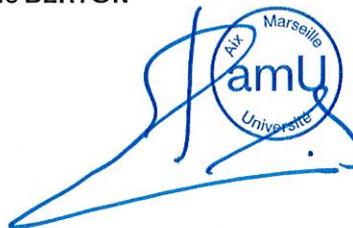
Article 2:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **07 FEV. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **07 FEV. 2025**